



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 décembre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 26.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-six novembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER
Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 6 décembre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 6 décembre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



5. Finances – Décision modificative n°5

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'en vue de la fin de l'exercice budgétaire, il y a lieu de prendre en compte de nouveaux besoins et d'ajuster certaines opérations qui s'avèrent moins coûteuses que prévu.

En premier lieu, il convient de prendre en compte les travaux en régie réalisés en 2024 et d'y intégrer au réel les heures de main d'œuvre allouées. Ainsi les agents du service techniques ont réalisé des travaux de rénovation dans la salle 8 de l'école élémentaire Leclerc à l'occasion de l'installation d'un nouveau vidéo-projecteur interactif et l'installation d'un faux plafond dans le bâtiment du Haut Barr est prévue d'ici la fin de l'année.

L'admission en non valeur de créances irrécouvrables ou éteintes doit faire l'objet d'ouverture de crédits au chapitre 65.

Il y a lieu d'accroître les crédits dans le domaine des réparations et entretiens de mobilier, suite à des dépenses exceptionnelles, notamment liées au matériel espaces verts.

Par ailleurs, la vente de l'appartement situé au-dessus de la Poste au locataire en place a généré le remboursement de la caution versée en début de bail.

De nouvelles dépenses doivent également être prises en compte en investissement :

- Gymnase de la rue de l'école : installation d'une pompe double : 4200 €
- Floralties étude de maîtrise d'œuvre sur le système de sécurité incendie : 5520 €
- Achat de téléphones portables professionnels : 1800 €

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2024, certaines dépenses ont été imputées à tort à l'opération pluriannuelle du Pôle et du Parc alors qu'il s'agit d'investissements en lien avec le fonctionnement courant des services qui y sont accueillis.

L'achat d'un véhicule Goupil fait l'objet de l'octroi d'un super bonus écologique. La dépense avait été ajustée dans le DM n°4, mais du montant alors prévu avait été déduit le bonus. En application du principe de non contraction des dépenses et des recettes en comptabilité publique, il convient d'abonder les dépenses et les recettes d'investissement de 7 000 €.

Enfin, des opérations comptables devront être réalisées avant la fin de l'année 2024 afin de ventiler les dépenses du parc public, en lien avec les changements de la liste des comptes éligibles au FCTVA. Ces opérations comptables ne nécessitent pas de crédits supplémentaires. Il s'agit d'ouvrir des crédits qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Il en découle l'ouverture et l'ajustement de crédits budgétaires en dépenses et en recettes comme suit :

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT					
D / 60632 Petit équipement <i>(Achat fournitures pour travaux en régie)</i> <i>Rénov. salle 8 de l'école élémentaire Leclerc</i>	Service : E13 Fonction : 212		1 600,- €		
R / 722-551 Travaux en régie <i>Opération d'ordre chapitre 042</i>	Service : E13 Fonction : 212				3 650, €
D / 60632 Petit équipement <i>(Achat fournitures pour travaux en régie)</i> <i>Rénov. Haut Barr</i>	Service : E18 Fonction : 338		1 800,- €		
R / 722-551 Travaux en régie <i>Opération d'ordre chapitre 042</i>	Service : E18 Fonction : 338				3 400, €
D / 6541 Créances admises en non-valeur	Fonction : 01		100,- €		
D / 6542 Créances éteintes	Fonction : 01		800,- €		
D / 61558 Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	Service : A11 Fonction : 510		2 750,- €		
TOTAL FONCTIONNEMENT			7 050,- €		7 050,- €

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT					
D / 165 Dépôts et cautionnements reçus	Service : L12 Fonction : 551		700,- €		
D / 2185 Matériel de téléphonie <i>Opération : /</i>	Service : / Fonction : 01		1 800,- €		
D / 21314 Bâtiments culturels et sportifs <i>Opération : 312</i>	Service : S12 Fonction : 321		4 200,- €		
D/21312 Bâtiments scolaires (Trav. en régie) <i>Opération : 213 – Ecriture d'ordre chapitre 040</i>	Service : E13 Fonction : 212		3 650,- €		
D/21318 Autres bâtim. Publics (Trav. en régie) <i>Opération : 218 – Ecriture d'ordre chapitre 040</i>	Service : E18 Fonction : 338		3 400,- €		
D/21318 Autres bâtiments publics <i>Opération : 230</i>	Service : E30 Fonction : 4212		3 650,- €		
D / 2031 Frais d'étude sur bâtiments publics <i>Opération : 315</i>	Service : S15 Fonction : 325		5 520,- €		
D / 21828 Matériels de transport <i>Opération : 111 – Acquisition Goupil</i> <i>Régl prime écologique</i>	Service : A11 Fonction : 510		7 000,- €		
D / 2151 Réseaux de voirie <i>Opération : E30 – AP</i> <i>Regul FCTVA</i>	Service : E30-Parc Fonction : 60		95 000,- €		
D / 2158 Autres installations, matériel et outillages techniques <i>Opération : E30 – AP</i> <i>Regul FCTVA</i>	Service : E30-Parc Fonction : 60		30 000,- €		
D / 2188 Autres immobilisations incorporelles <i>Opération : E30 – AP</i> <i>Regul FCTVA</i>	Service : E30-Parc Fonction : 60		113 000,- €		
D/ 2312 Agencements et aménagements de terrains <i>Opération : E30 – AP</i> <i>Regul FCTVA</i>	Service : E30-Parc Fonction : 60		117 000,- €		
D / 21314 Bâtiments culturels et sportifs <i>Opération : 410</i>	Service : C10 Fonction : 325	22 920,- €			
R / 2312 Régularisation FCTVA <i>Opération : E30 – AP</i> <i>Regul FCTVA</i>	Service : E30-Parc Fonction : 60				355 000,- €
R / 1311 Subvention état (transférable) <i>Opération : / Acquisition Goupil</i> <i>Régl prime écologique</i>	Service : A11 Fonction : 510				7 000,- €
TOTAL INVESTISSEMENT		22 920,- €	384 920,- €		362 000,- €

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°5 du budget 2024 conformément au tableau présenté ci-dessus.

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

Par 24 voix Pour

3 contre : Henri BECKER – Lydie MOUGEL - Grégory RICHERT (procuration de vote)

Mundolsheim, le 6 décembre 2024

Le Maire,



Béatrice BULOu

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI